

Le ministre

Paris, le 4 octobre 2013

Monsieur le Président,

J'ai tenu à ce que la création et les missions du Conseil supérieur des programmes soient inscrites dans la loi pour la refondation de l'École de la République, afin de garantir la transparence et la qualité du processus d'élaboration de textes essentiels pour les enseignements de tous les élèves.

À ma demande ou à son initiative, ce conseil, dont j'ai souhaité vous confier la présidence, aura à émettre des avis et à formuler des propositions sur la conception et le contenu des enseignements dispensés aux élèves des écoles, des collèges et des lycées, sur l'introduction du numérique dans les méthodes pédagogiques, ainsi que sur la nature des épreuves des examens conduisant aux diplômes de l'enseignement du second degré, en intégrant une réflexion sur les possibilités d'adaptation et d'aménagement pour les élèves présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant.

Afin d'assurer une cohérence entre les enseignements dispensés et la formation des enseignants, il aura également à formuler des propositions sur la nature et le contenu des épreuves de recrutement d'enseignants des premier et second degrés et sur la conception générale de leur formation au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

C'est donc un projet ambitieux, dans la mesure où les avis et propositions du Conseil supérieur des programmes, élaborés en toute indépendance, viendront nous éclairer pour mener à bien des chantiers qui sont au cœur de la refondation de l'École de la République. Avec l'aide de la vice-présidente, vous aurez à conduire des travaux essentiels, dans des délais que je vous indiquerai systématiquement dans mes lettres de commande.

Afin de garantir la haute tenue des échanges et des productions, le législateur a souhaité doter le Conseil supérieur des programmes d'un collège de 18 membres, composé de professionnels du système éducatif reconnus pour leurs compétences et de représentants de la société civile.

.../...

Monsieur Alain Boissinot
Inspecteur général de l'éducation nationale
Carré Suffren
33-35, rue de la Fédération
75015 Paris

J'ai veillé dans la désignation des 10 personnalités qualifiées à assurer l'excellence et la complémentarité des expertises dont le Conseil aura besoin. Vos qualités d'animation et de synthèse seront nécessaires pour tirer le meilleur parti des échanges entre ces personnalités, chacune d'entre elles devant être libre d'exprimer ses positions. Vous assurerez la publicité des avis et propositions que vous me remettrez dans les conditions précisées par les textes réglementaires.

Le Conseil supérieur des programmes pourra également, s'il le souhaite, mettre en place des groupes d'experts ; il aura la responsabilité entière du choix de leurs membres. Je souhaite néanmoins que vous veilliez tout particulièrement à la représentation de la diversité des compétences et positions sur les sujets au titre desquels vous mandaterez ces groupes. Vous aurez cette même préoccupation lors des auditions que le Conseil souhaitera éventuellement mener pour éclairer sa réflexion.

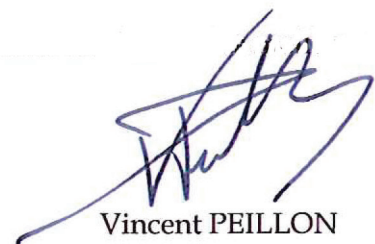
Je vais mettre à la disposition du Conseil supérieur des programmes les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions. En particulier, un secrétaire général assisté de chargés de mission assurera l'organisation, la coordination et le suivi des travaux. Il vous sera aussi possible de faire appel autant que de besoin au Conseil national de l'évaluation du système scolaire et aux établissements publics placés sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale.

En votre qualité de président, vous convoquerez les réunions du groupe de travail et, conformément aux textes réglementaires, vous établirez chaque semestre un calendrier prévisionnel de travail intégrant les échéances que je vous aurai fixées. Aux termes de la loi, vous aurez également à superviser, chaque année, la préparation d'un rapport sur les travaux du Conseil supérieur des programmes et les suites qui leur auront été données, que vous me remettrez, ainsi qu'au ministre chargé de l'enseignement agricole. J'en assurerai la transmission au Parlement et au Conseil économique, social et environnemental.

La contribution essentielle du Conseil supérieur des programmes à la refondation de l'École imposera très probablement un rythme de travail soutenu dans les premiers mois de son installation. Il vous appartiendra d'arrêter rapidement le fonctionnement de l'instance, en établissant notamment son règlement intérieur et son premier programme de travail. Afin de garantir la transparence des procédures, vous présiderez également à la rédaction par le Conseil d'une charte des programmes qui explicitera les différentes étapes d'élaboration des programmes, notamment les modalités de consultation des enseignants et des usagers. Je souhaite que vous la présentiez aux représentants de la communauté éducative lors d'une séance du Conseil supérieur de l'éducation, dans toute la mesure du possible avant la fin de l'année civile 2013.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bin Cudiac, 


Vincent PEILLON